

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^{me}.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgois, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le CENSEUR donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

LE CENSEUR,

Journal de Lyon,
POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



PRIX DE L'ABONNEMENT :
Pour Lyon et le département du Rhône,
16 francs pour 3 mois,
32 francs pour 6 mois,
64 francs pour l'année.
Hors du département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.

Souscription pour les Inondés.

AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

Lyon, 25 novembre 1840.

Les sophistes perdent les états, c'est leur triste mission ; ils les perdent avec d'autant plus de facilité qu'ils n'ont ni vertu ni patriotisme. S'il s'agit de défendre la patrie, ils protestent qu'elle n'est ni menacée ni compromise ; s'il faut réveiller les populations engourdies, les rappeler au dévouement, ils s'y opposent en affirmant que la paix ne sera pas troublée. Ainsi faisaient les sophistes grecs, ainsi font nos modernes rhéteurs ; ainsi faisaient en 1815 les Talleyrand et les Fouché.

Que répète-t-on de tous côtés dans les feuilles ministérielles ? Que la France n'est pas menacée par le traité de la quadruple alliance, que ses intérêts ne sont pas compromis en Orient, et qu'elle ne doit pas risquer la paix du monde dans une affaire qui ne la touche qu'indirectement ; on ne le dissimule pas, ses intérêts fussent-ils compromis, qu'on pencherait encore pour la paix. Mais qu'est-ce donc enfin que cette paix tant vantée et achetée si cher ! Si nous jouissions de ses bienfaits, nous n'aurions pas besoin, ce nous semble, d'avoir cinq cent mille hommes sous les armes ; nous ne serions pas toujours dans l'anxiété, et nous n'entendrions pas dire, même aux partisans de la paix à tout prix, que l'avenir est obscur et inquiétant.

Des sophistes seuls peuvent tromper les peuples à ce point de leur faire croire aux avantages de la paix quand ils n'ont aucune des prospérités qu'elle comporte.

Nous l'avons déjà dit, vouloir la guerre pour la guerre serait une impiété ; nous le disons aussi, on ne peut pas vouloir la paix pour la paix. La paix et la guerre sont des moyens et des manières d'être des états. Que doit vouloir un gouvernement ? la dignité des peuples qu'il régit, l'augmentation de leur influence, la garantie de leurs intérêts.

Si la paix donne tout cela, il faut la maintenir ; si elle est onéreuse, si elle est contraire à l'intérêt général, alors il faut passer à l'état de guerre.

La guerre est un moyen d'assurer aux états force et prépondérance quand la paix ne produit pas ces résultats. Ceci posé, ceux-là sont des sophistes qui déclament contre la guerre quand la paix devient dangereuse ; ils oublient qu'avant tout un pays doit sauver sa dignité, augmenter sa prépondérance et préserver de toute atteinte sa nationalité.

Si nous voulons que la France sorte de sa léthargie, si nous demandons qu'elle intervienne directement dans les affaires d'Orient, c'est qu'il nous apparaît avec évidence qu'elle n'a plus rien à attendre d'efficace du système de paix et qu'elle a tout intérêt à la guerre quelle qu'elle soit.

Notre point de départ est le traité de la quadruple alliance. A nos yeux, ce traité contient une injure pour la France et une menace pour sa nationalité. Quand il a été connu, on l'a jugé partout de la même manière. Nous ne saichions pas un seul organe de la presse, — le *Journal des Débats* y compris, — qui n'ait éprouvé ce même sentiment. — « Ce traité, disait-il tout d'abord, ne sera pas exécuté. » — C'était là son espérance qui a été complètement déçue. Alors le *Journal des Débats* reconnaissait aussi qu'il était plus menaçant par les clauses secrètes qu'il supposait que par son texte même.

Ainsi ceux qui prétendent maintenant, comme le font M. Guizot et le *Journal des Débats*, que le traité « n'a pour objet que des mesures prises par les quatre puissances pour régler de concert les rapports du sultan et du pacha, » sont en contradiction avec leurs propres opinions et mentent sciemment.

Ils mentent, car ils savent qu'il importe peu à l'Autriche et à la Prusse que les rapports du sultan et du pacha soient définitivement réglés.

Ils mentent quand ils affirment que le traité a ce seul objet pour but ; car ils savent parfaitement que l'Angleterre a des intérêts spéciaux et directs engagés en Orient, et qu'elle a adhéré au traité pour affaiblir l'influence de Mehemet-Ali et le renverser peut-être, afin d'avoir en Egypte un pacha à l'état de vassal.

Ils mentent aussi quant à la Russie ; ils n'ignorent pas que cette puissance ne poursuit par le traité qu'un seul objet, la conquête de Constantinople dans un temps plus ou moins rapproché. Ainsi, le traité pris dans son texte n'est qu'un odieux mensonge et cache des vues ambitieuses de la part de ceux qui l'exécutent ; ces vues ne tendent à rien moins qu'à bouleverser l'équilibre européen.

Si Mehemet-Ali avait laissé l'Angleterre maîtresse d'établir en Egypte des chemins de fer et des comptoirs, s'il avait facilité dans ses projets de monopole commercial, aujourd'hui elle le soutiendrait envers et contre tous ; sa flotte défendrait contre toute agression les côtes d'Egypte et de Syrie. L'intérêt de l'Angleterre est donc bien clair, celui de la Russie ne l'est pas moins.

Encore une fois, ce n'est pas l'intégrité du territoire turc

qu'elle recherche, c'est l'affaiblissement de la Turquie. Mehemet-Ali pouvait un jour rendre quelque vitalité à l'Orient, la Russie veut que l'Orient meure sous sa serre. Il n'y a que des sophistes qui puissent soutenir que le traité du 15 juillet n'a d'autre objet que de régler les rapports du sultan et du pacha.

Ce traité nous blesse dans nos intérêts et dans notre honneur ; ce traité doit, s'il arrive à ses fins, affaiblir d'autant notre prépondérance qu'il augmentera celle des alliés. La France s'est depuis long-temps déclarée l'alliée de Mehemet-Ali ; on nous a donc blessés en se coalisant contre lui. Nous avons cru devoir intervenir, on nous a écartés de toute participation au traité ; sans convenances ni égards, notre médiation a été repoussée et nos propositions regardées comme nulles ; enfin, il faut bien le reconnaître, on a traité malgré nous et contre nous.

Il y a dans ce fait plus qu'une injure, plus qu'une menace : il y a un danger réel ; ce danger la France l'a entrevu et ne l'a pas dissimulé.

Les sophistes nous affirment qu'il réside dans notre imagination ; cependant ils n'osent pas désarmer, ils n'osent pas renvoyer nos soldats des nouvelles levées dans leurs foyers, car aux yeux de la France ils cesseraient bientôt d'être à l'état de sophistes pour se placer à l'état de traîtres, et les sophistes, on le sait, ne se déclarent traîtres que quand ils peuvent le faire sans danger.

Leurs paroles doivent donc être acceptées avec défiance ; elles sont semées de pièges et de déceptions. Ils nous trompent sur l'étendue des périls qui nous menacent, ceci est certain, ceci est incontestable. Le moment est venu cependant pour la France de ne pas s'abuser sur sa situation, de la juger avec sang-froid et fermeté, et de se garder des sophistes. Il vaut mieux aujourd'hui les chasser que d'avoir plus tard à les punir comme traîtres. Ils mentent en 1840 pour nous forcer à la paix ; ils mentent pour déguiser notre humiliation. Rappelons-nous l'histoire de nos désastres : en 1815, qu'étaient-ils ? les hommes de la paix à tout prix ; que voulaient-ils ? la paix partout et toujours.

L'étranger nous rançonnait, démantelait nos places, dévalisait nos musées ; les sophistes ne s'en apercevaient pas : alors comme aujourd'hui il s'extasiaient sur la paix. Quand tous les vrais patriotes gémissaient en silence, ils étaient rayonnants et proscrivaient ; ils vantaient la magnanimité de Wellington, la modération d'Alexandre, qui nous avaient ramené les Bourbons et accordé la paix. Ce sont bien les mêmes hommes ! En 1840 comme en 1815, ils veulent la paix toujours et partout !

Qu'on les laisse faire : si les étrangers viennent de nouveau en France, ils se prosterneront encore en criant vive la paix toujours et partout !

Les journaux du ministère, les *Débats* et la *Presse*, publient aujourd'hui un long manifeste adressé par Marie-Christine à la nation espagnole. Ce document, daté de Marseille le 8 novembre, a certainement été communiqué, il y a plusieurs jours déjà, au cabinet des Tuileries. On en a différé la publication jusqu'au moment de l'arrivée de Christine à Paris, dans l'intention sans doute d'intéresser en sa faveur et de lui conquérir les galanteries du public. Cette pensée, nous la lisons dans chacun de ces éloges incroyables que les feuilles dévouées prodiguent à l'épouse de Munoz.

Avant de faire nos réflexions sur l'encens de mauvaise odeur brûlé aux pieds de la mère d'Isabelle par les organes du système qui a causé sa perte, analysons le manifeste si plein de noblesse, de dignité et de cœur qu'on présente à notre admiration.

« En m'éloignant du sol espagnol, dit Christine, mon premier soin a été de tourner mes yeux baignés de larmes vers le ciel pour supplier le Dieu des miséricordes de répandre sur l'Espagne sa grâce et ses bénédictions ; le premier besoin de mon âme a été, en arrivant sur la terre étrangère, d'élever ma voix amie, cette voix que je vous ai toujours fait entendre avec un sentiment d'ineffable tendresse, et de m'ouvrir à Dieu et à vous : à mon père et à mes enfants. »

Je ne veux pas me laisser aller à des plaintes et à des récriminations ; non, un langage mesuré est le seul qui convient à ma dignité et à ma gloire. »

Elle rappelle ensuite qu'après la mort de Ferdinand VII, elle ouvrit les universités, détruisit les abus invétérés et commença des réformes utiles et modérées ; que, de plus, les proscrits retrouvèrent par elle leurs foyers. « J'avais réservé pour moi toutes les tristesses, pour vous, Espagnols, toutes les joies. » Plus tard, elle convoqua les proceres de la nation et les procuradores du royaume.

« Le statut royal que j'octroyais, je ne l'ai pas cafreint. La constitution de 1837 ayant été acceptée et jurée par moi, j'ai fait, pour ne pas y porter atteinte, le dernier et le plus grand de tous les sacrifices : j'ai déposé le sceptre et j'ai dû abandonner mes filles. »

Voici comment elle rapporte les faits qui ont nécessité son abdication :

« Servie par des ministres responsables qui avaient l'appui des cortès, j'acceptai leur démission, impérieusement exigée par une émeute à Barcelone. Dès lors commença une crise

qui n'a trouvé de terme que dans la renonciation que j'ai signée à Valence. »

Les municipalités s'étaient révoltées ; elles exigeaient que la reine condamnât la conduite des ministres, qu'elle reconnût la révolte comme légitime, qu'elle annulât ou au moins suspendît la loi des ayuntamientos. Elle ne pouvait, dit-elle, accepter aucune de ces conditions sans se dégrader à ses yeux ou sans enfreindre les lois existantes ; elle résista. Alors commença pour elle son infortune qu'elle a portée de cité en cité, recueillant partout l'insulte et l'affront ; car Dieu avait permis à l'INQUITÉ ET À L'INGRATITUDE DE PRÉVALOIR. Elle aurait pu allumer la guerre civile ; mais ses yeux maternels se détournèrent d'une pensée si horrible.

« Mes jours s'écoulaient dans une si affreuse situation, je vis mon sceptre réduit à n'être plus qu'un roseau inutile, et mon diadème changé en une couronne d'épines. Mes forces s'épuisèrent enfin... Je déposai le sceptre, je détachai cette couronne pour respirer UN AIR LIBRE, VICTIME MALHEUREUSE, mais le front calme, LA CONSCIENCE TRANQUILLE ET SANS REMORDS DANS L'ÂME.

» Espagnols, telle a été ma conduite. Celle qui fut votre reine ne vous demande plus rien, si ce n'est d'aimer ses filles et d'honorer sa mémoire. »

Voilà le manifeste devant lequel s'agenouillent les *Débats* et la *Presse*. Christine prétend que c'est pour être restée fidèle à la constitution de 1837 qu'elle a vu fondre sur elle toutes les calamités dont elle se plaint. Il y a par trop d'impudence à venir afficher une telle prétention ! C'est pour l'avoir violée, au contraire, qu'elle a dû choisir entre une abdication volontaire ou un châtement mérité.

Maintenant, qu'elle ne soit pas la plus coupable, nous l'admettons. Femme, elle avait besoin de conseils ; ces conseils elle les a demandés à un système qui lui a montré pour but le despotisme, et comme moyen la résistance. Les Espagnols ont horreur du despotisme aujourd'hui ; il ont résisté à leur tour et ils ont été les plus forts. Voilà tout.

Quand l'auteur du manifeste dit — car il n'est pas de la main de Christine — que la guerre civile était possible, il dit une chose à laquelle personne ne croira. Ce n'est pas une poignée d'ambitieux, tels que les jovellanistes, qui serait capable de faire seulement une demi-heure le coup de feu. L'armée d'ailleurs n'était-elle pas tout entière contre Christine ? Qu'aurait pu faire O'Donnell ? Il était tout seul.

Partout, Christine le déclare, elle recueillait l'injure et l'affront. Où donc étaient les sympathies pour elle ? Des phrases pompeuses et châtiées, la religion, Dieu et le ciel, invoqués à tout propos par l'épouse de Munoz, ne sont point des arguments suffisants pour convaincre un peuple d'ingratitude quand il sait qu'il n'a fait que son devoir.

Christine a la conscience tranquille, elle n'a pas un remords dans l'âme, tant pis pour elle ! car cette confession, plus que sa conduite politique même, la condamne. Elle demande que sa mémoire soit honorée ; mais peut-on adresser une semblable prière à un peuple, quand, tout le long d'un règne de dix années, on ne lui a donné que l'exemple des scandales dont s'épouvante le plus la morale ?

Et c'est à la reine Christine que les feuilles de la cour dressent en ce moment des autels ! Quelle pensée les anime ? nous le dirons. Ils veulent tâcher d'exciter la pitié en faveur d'une reine expulsée, la présenter comme victime de l'anarchie, accréditer le bruit d'une abdication forcée et faire méconnaître le gouvernement qui lui a succédé. Une restauration sera peut-être mise en avant dans peu de temps !

Eh bien ! soit. Supposons tout ce que voudra le parti de la cour, supposons que Christine n'ait eu en vue que le bonheur de l'Espagne, à quoi serviront vos raisonnements ? La réhabiliteriez-vous dans l'estime des honnêtes gens ? Ferrez-vous oublier ses amours scandaleuses avec le garde-du-corps Munoz ?

Les détenus politiques de la prison de Roanne sont toujours traités avec dureté, nous pouvons même dire avec inhumanité. Depuis l'inondation de la Saône, on les force à boire de l'eau d'une odeur infecte qui est évidemment malsaine ; on ne prend pas seulement le soin de la filtrer, ainsi que cela s'est fait pour les autres prévenus. Nous signalons ce fait afin qu'on le fasse cesser. Nous devons dire aussi qu'ils ne peuvent pas communiquer librement avec l'avocat chargé de leur défense.

Par ordonnance royale en date du 15 novembre, il sera créé, dans le corps royal de l'artillerie, 32 batteries à pied montées, en sus du nombre actuel, qui seront réparties dans les 14 régiments d'artillerie, à raison de trois pour chacun des quatre premiers régiments, et de deux pour les dix autres.

Seize chefs d'escadron seront nommés en sus du nombre fixé par les ordonnances d'organisation, et choisis parmi les capitaines du corps remplissant toutes les conditions fixées par les ordonnances du 16 mars 1838.

Il sera créé 12 compagnies du train des parcs d'artillerie, qui seront réparties dans les six escadrons existants, à raison de deux par escadron.

La composition des batteries et compagnies nouvelles

créer sera en tout conforme à celle des batteries et compagnies existantes.

Chronique Lyonnaise.

Nous avons mentionné dans notre numéro du 31 octobre dernier le fait de la sépulture de deux femmes noyées et recueillies sur le territoire de la commune de Caluire sans l'assistance de M. le curé desservant la paroisse de cette commune.

Nous recevons de M. le maire de Caluire une note dans laquelle il est expliqué que cette circonstance résulte d'un malentendu entre le garde-champêtre et M. le curé avec qui il avait été chargé de s'entendre pour la fixation de l'heure de l'inhumation.

Plusieurs chefs d'atelier de la fabrique de soieries, membres de la 3^e société de bienfaisance qui a souscrit pour une somme de 200 fr. au profit des victimes de l'inondation, sont dans l'intention d'offrir divers ustensiles, tels que battants, rouleaux, bois de métier, etc., pour les malheureux qui auraient perdu dans le désastre des instruments de travail de cette nature.

Nous applaudissons à cette bonne et généreuse pensée, et nous sommes prêts, ainsi que nous en sommes priés, de faire établir dans nos bureaux un registre où ces offrandes pourront être enregistrées.

M. le maire de la Croix-Rousse nous prie d'annoncer que la société de bienfaisance et de secours mutuels a recueilli dans son sein une somme de 428 fr. 25 cent. qui a été provisoirement versée entre les mains de M. James, trésorier du bureau de bienfaisance.

Par arrêté, en date du 20 de ce mois, M. le préfet de la Drôme a interdit, par mesure de sûreté publique et jusqu'à nouvel ordre, la circulation des voitures de toute espèce sur la route royale n° 7, de Paris à Antibes, dans la traversée de Servas, commune d'Erôme, située entre Saint-Vallier et Tain.

Cette mesure est motivée par l'état menaçant dans lequel se trouvent les murs de soutènement de cette route, dégradés par les crues extraordinaires du Rhône.

M. Bouillier, notaire à Neuville-sur-Saône, vient d'ouvrir dans son étude une souscription en faveur des inondés.

Le 21 novembre, la petite ville de Cerdon a été témoin d'un affreux événement. Après avoir descendu la grande côte, un voiturier s'était arrêté pour faire respirer ses chevaux; à l'instant où, en tête du premier, il donne le coup de fouet pour continuer sa route, un malheureux enfant s'élança sur la chaîne du sabot, afin de se faire traîner; la commotion donnée par l'élan des chevaux lui fait lâcher prise, il tombe, la roue du char lui roule sur la tête et le laisse sans vie gisant sur la route.

On nous écrit de Belleville-sur-Saône :

« Dans le grand désastre qui a frappé si cruellement les populations riveraines de la Saône, Belleville a aussi eu sa part de malheur; mais, grâce au courage et au dévouement de quelques personnes, aucun habitant n'a péri. Un grand bateau avait été amarré au milieu de la place, et, de là, des canots s'aventuraient dans les quatre rues, recueillant les malheureux que la crue subite avait surpris dans leurs maisons. Nous citerons parmi ces hommes courageux MM. Millon, Paschal, Sornay, Pardon, Renard, et surtout M. Ladouce, brigadier de gendarmerie, dont le généreux dévouement sera sans doute apprécié par l'autorité supérieure. Nous citerons encore M. Place-Lafond dont l'intelligente humanité a compris que ce qu'il y avait de plus pressant à faire dans la circonstance, c'était de porter des secours alimentaires aux malheureux. »

SOUSCRIPTION POUR LES INONDÉS

Ouverte au bureau du CENSEUR.

MM. Fournet, 2 f. — Cancel, 3 f. — Delphin, Maillet et Guy, 30 fr. — Richard et Bagnoux aîné, produit d'un jour de péage du pont en planches du grenier à sel, 16 f. — Jay et ses enfants, 5 f. — Gastine, pour M. Volait fils, de Clermont-Ferrand, 10 f. — Produit de la souscription faite dans les ateliers de M. Muller, facteur d'instruments, passage Couderc, 26 f. 35 c. — Chevassu, lapidaire, quai d'Orléans, 5 f. — Vieudy, 3 f. — Bonard, 1 f. — Gérin, 1 f. 50 c. — La comtesse de La Ferrière, 25 f. — Canonge, 21 f. — Les ouvriers de l'atelier de M. Canonge : Branchu, Maurice, Enné, Jullien, Barry, Ducoudret, Chazard, Badouin (chacun 3 f.), 24 f. — D... , homme de peine, 1 f. — La 2^e société des Gagne-Petits a versé, par l'intermédiaire de M. Adéol-Revol, 40 f. — Un vieux soldat de l'Empire, 25 c. — Produit d'un écarté et d'une bouillotte, 30 f. 75 c. — Maximilien Reverchon, de Diémoz (Isère), 55 f. — Jacques, 5 f. — L. Barral, 25 f. — Viardot, 10 f. — Daret, marchand de meubles, rue du Bœuf, 5 f. — Picard, 1 f. — Beaufrère, chef d'atelier, 2 f. — Les ouvriers de M. Beaufrère 2 f. — Gallian, marchand de charbons, 2 f. — Martinet, 25 c.

Total, 352 f. 10 c.

Souscription recueillie par M. Grobon, de Saint-Denis-de-Bron.

MM. Mat, sellier, 3 f. — Atelier des sieurs Vacher et Jean-Jean, de la Guillotière, 10 f. — Masson, 1 f. — J.-P. Gaillet, 2 f. — Gay, 25 c. — Chederalle, 2 f. — Gayet fils, 50 c. — Dutel, 1 f. — Termas, 1 f. — Chausson, 50 c. — Antoine Morel, 1 f. — Antoine Thillet, 1 f. — Claude Dilayrat, 50 c. — Louis Poulet, 3 f. — Christophe Grange, 50 c. — Buisson, 50 c. — J.-B. Fillet, 5 f. — Denis Tillet, 1 f. — Denis Godet, 50 c. — Gayet, 1 f. — Merlin, 1 f. — Lagrange, 1 f. — Denis Mas, 50 c. — Charles Drivon, 1 f. — Benoît Bouchet, 50 c. — Claude Viallet, 1 f.

Total, 40 f. 25 c.

N° 101. — M. Pierre Gery, collecteur.

MM. Pierre Gery, 1 f. — Zentter, enjoliveur, 5 f. — Fayet, 1 f. — Vieilhermet, chevalier de la Légion d'Honneur, 1 f. — M. Dantan, 2 f. — Malleval, 3 f. — Poulet-Abdelorge, 3 f. — M^{lle} Methieux, enjoliveuse, 1 f. — Poble fils, 2 f. — Anonyme, 30 c. — Verdier, 1 f. — M. C. proliétaire, 1 f. — Charpenel, 1 f. 50 c. — Barmond fils, 2 f. — Bayon, 5 f. — Pallet, 50 c. — Barmond père, 2 f. — Pariet, 1 f. 50 c. — François Martin, ouvrier passementier, 50 c. — Panglosse, 1 f. — Benot jeune, 50 c. — Bon, 50 c. — Marc Loricot, 50 c. — Bryand, 1 f. — Causse, 1 f. — Tony Simon, dessinateur, 1 f. — G. G., 5 f.

Total, 44 f. 80 c.

N° 60. — M. Niel, collecteur.

MM. Niel, 4 f. — Petitjean, 1 f. — M^{lle} Clémentine, 50 c. — M^{lle} Besson aînée, 1 f. — M^{lle} Besson cadette, 50 c. — M^{lle} Segnié, 1 f. — Blin, 2 f. — M^{lle} Sauzai, 1 f. — M^{lle} Tonine Blin, 50 c. — Favier, 1 f. — Guichard, 25 c. — Bredy, 30 c. — Bourdo, 1 f. — Buisset, 55 c. — Bernard, 2 f. — Chipier, 20 c. — Un anonyme, 20 c. — Riboulet, 10 c. — Nicolas, 1 f. — Un anonyme, 20 c. — Bidal, 1 f. — Achard, 5 f. — Coquet, 5 f. — Tiollier, 50 c. — Damas, 50 c. — Rollin, 1 f. 50 c. — Monier, 1 fr. — Poncin, 5 f. — Un anonyme, 25 c. — Besse père, 3 f. — Besse fils, 2 f. 50 c. — Bret, 1 f. — Legouet, 1 f. 50 c. — Baille, 5 f. — Teste, 1 f. — Goujon, 5 f. — Laloge, 3 f. — Griset, 2 f. — Niel neveu, 1 f. — Baret, 1 f. 50 c.

Total, 64 f. 55 c.

N° 6. — M. Bertachon, collecteur.

MM. Champard père, 1 f. — Champard cadet, 1 f. 50 c. — Déchaud, 1 f. — Bertachon, 1 f. — Valette, 1 f. — M^{lle} veuve Darlande, 50 c. — Goubet, 50 c. — Blanché, 1 f. — Laplace, 5 f. — Hippolyte Argoud, 1 f. — Bertais, 3 f. — Matraz, 1 f. — Dumortier, 1 f.

Total, 18 f. 50 c.

N° 68. — M. Gouzon, collecteur.

MM. Gouzon, 1 f. — Blanchet aîné, 1 f. — Collier, 50 c. — Legras, 1 f. — Etienne Clair, 50 c. — Claude Aubertier, 1 f. — Jean-Joseph Raton, 90 c. — Remilly fils, 1 f. — Vernay fils, 1 f. — Gabriel Fichet, 1 f.

Total, 8 f. 90 c.

N° 72. — M. Dumas, limonadier aux Brotteaux, collecteur.

MM. Pierre Dumas, 1 f. — Antoine Dumas, 1 f. — Rousset, 1 f. — Joseph Brunier, 1 f. — Jean-Baptiste Bontour, 50 c. — Jean-Marie Brondel, 1 f. 50 c. — Bernisson, 75 c. — Beneto, 50 c. — Déglise, 50 c. — Imbert, 50 c. — Vuillet, imprimeur, 50 c. — Marie, 60 c. — Forette, 50 c.

Total, 9 f. 85 c.

Total d'aujourd'hui. 538 f. 95 c.

Listes précédentes. 5,526 f. 02 c. 1/2

Total jusqu'à ce jour. 6,064 f. 97 c. 1/2

ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(16^e liste.)

Produit d'une quête faite à Paris par MM. Lavielle et M^{lle} veuve Monnet chez de pauvres ouvriers de la rue Guerin-Boisseau, 6^e arrondissement, 438 f. 50 c. (Nota. Les dons des habitants de cette même rue qui font partie de la garde nationale n'y sont pas compris.) — M^{lle} Baux-Fitler, de Marseille, 25 f. — 2^e liste de souscription chez M. Hodieu, notaire : MM. Antoine Joanon, 300 f.; C. Voron et C^e, 100 f.; M^{lle} veuve Layat, 50 f.; Fontan aîné, 50 f.; Matton, Tiniat et C^e, 50 f.; le comte de la Pasture, Anglais, 20 f.; M^{lle} veuve Mauteville, née Dumontel, 25 f.; un anonyme, 12 f. 50 c.; le docteur Fouilloux, 15 f.; M^{lle} Loras, blanchisseuse, 2 f. — Duplan, conseiller à la cour de cassation, 100 f. — Roger, mécanicien à Paris, 25 f. — M^{lle} Roger, de Paris, 5 f. — Rousset et Nachury, 200 f. — 2^e liste de souscription chez M. Rousset, notaire : Dubouchet, docteur-médecin, 10 f.; J.-M. Favre, licencié en droit, 50 f.; Chabaud-Coylié, 40 f.; un anonyme, 50 f. — Bonjour, greffier en chef de la cour royale, 80 f. — Joseph Philippeaux, 200 f. — La compagnie du Soleil, à Paris, 300 f. — Reverony frères et Girel, 100 f. — J. et J.-B. Drivet frères, 100 f. — M^{lle} Adèle Dardel, 50 f. — Valois, conseiller de préfecture, 100 f. — Un inondé et ses enfants, 31 f. 50 c. — M^{lle} veuve Bony, 15 f. — Henri Giral, de Nyon, canton de Vaud (Suisse), 100 f. — Meygret-Collet et ses associés, Français établis à Genève, 400 f. — M^{lle} veuve Depouilly, 50 f. — M^{lle} Depouilly, 20 f. — Produit d'une collecte faite par les habitués du café Français, à Leroux (Puy-de-Dôme), 21 f. 65 c.

Total. 2,836 f. 15 c.

Montant des listes précédentes. 137,988

Total jusqu'à ce jour. 140,824 f. 15 c.

NOTA. — Le comité de souscription formé à Paris, qui avait déjà recueilli 30,000 f., annonce un nouvel envoi de 20,000 f.

Paris, le 23 novembre 1840.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons articulé contre M. le ministre de l'intérieur un fait très-grave; nous avons dit que, dans le conseil où la question de la dissolution de la chambre avait été mise sur le tapis, M. Duchâtel s'était vanté de disposer des élections dans les quatorze départements du Midi qui viennent d'être désolés par les inondations, attendu que la philanthropie des chambres ne refuserait pas les crédits qu'on leur demanderait pour venir au secours de ces départements, et qu'avec de l'argent un gouvernement serait tout puissant auprès de gens si complètement atteints dans leurs plus chers intérêts. On pense bien que nous n'avons pas avancé un pareil fait sans l'avoir puisé à bonne source. C'est dans la chambre même, c'est par des hommes qui vont voter pour M. Duchâtel, qu'il a été rapporté, et l'authenticité parlementaire avec laquelle il s'était présenté à nous était plus que suffisante pour nous autoriser à le rapporter.

Cependant M. Duchâtel fait démentir par le *Messageur* d'hier au soir les intentions et les paroles que nous lui avons prêtées. Cela devait être; il est de ces choses qu'on n'avoue pas.

— On recevra demain, à la questure de la chambre, les inscriptions des orateurs qui prendront part à la discussion de l'adresse. On dit que M. Duvergier de Hauranne passera la nuit au Palais-Bourbon, afin de pouvoir parler le premier. D'autres personnes prétendent que M. Thiers demandera la parole au commencement de la discussion, afin de pouvoir mieux la diriger.

A l'issue de la séance, les questeurs ont été assaillis de demandes de billets. Depuis long-temps des discussions parlementaires n'auront ému à un si haut degré l'attention publique.

— L'affaire de MM. La Mennais et Pagnerre a été appelée aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine.

Avant l'ouverture de l'audience, M^e Adrien Benoist, un des défenseurs de M. La Mennais, était allé, au nom de M^e Mauguin, solliciter de la cour une remise motivée. La cour n'a pas cru devoir accéder à la demande de M^e Mauguin, et les débats se sont engagés par défaut.

M. Parlarrieu-Lafosse, avocat-général, a prononcé son réquisitoire et a lu à MM. les jurés quelques passages de la brochure incriminée.

La cour, sur les réquisitions du ministère public et jugeant par défaut, sans l'assistance des jurés, a condamné MM. La Mennais et Pagnerre chacun en deux ans de prison et cinq mille francs d'amende.

— La chambre des mises en accusation a rendu un arrêt de non-lieu dans l'affaire de M. Louis Blanc dont on avait poursuivi une brochure ayant pour titre : *Organisation du travail*.

— Christine est arrivée hier à Paris, vers cinq heures de l'après-midi. Elle est descendue au Palais-Royal qui avait été disposé pour la recevoir. Tous les honneurs possibles lui ont été rendus : des troupes étaient sous les armes; la musique d'un régiment jouait sous ses fenêtres au Palais-Royal; le roi, des ministres, lui faisaient cortège.

La foule qui circulait dans les galeries, attirée en partie par la musique et le bruit des voitures, a envahi la cour du palais. L'arrivée de Christine est pour les curieux un si petit événement que presque personne dans la foule qui encombra la cour ne savait ce qui amenait tant de voitures au Palais-Royal. La plus grande indifférence régnait sur tous les visages.

Christine, dont les *Débats* ont tracé un si joli portrait, a encore une jolie figure, mais l'expression de sa physionomie respire par trop la fierté pour qu'on la trouve gracieuse. Sa taille a complètement disparu sous l'embonpoint qui s'est emparé de sa personne et qui la rend lourde et, en somme, peu attrayante.

— La lecture de l'adresse a provoqué à la chambre des députés une manifestation qui présage une discussion des plus orageuses. L'œuvre de M. Dupin a été, ce qui ne s'était jamais vu, huée à peu près du commencement à la fin. Les trois ou quatre premières phrases seules ont échappé à ce hurra d'indignation qu'aucune considération n'a pu retenir; mais quand la voix du président a commencé à faire entendre les conditions auxquelles la paix ne pourrait plus être maintenue, les murmures ont éclaté avec violence sur tous les bancs de la gauche et du centre gauche; quand ces mots ont été prononcés : SI NOTRE TERRITOIRE ÉTAIT MENACÉ, et qu'on a ainsi connu le *casus belli* du ministère, l'indignation a été à son comble.

« C'est cela, s'est écrié M. Odilon Barrot, il faudra qu'on vienne prendre Strasbourg pour que la France songe à se défendre. — Non, s'est écrié un autre membre de la gauche, il faudra que les cosaques soient à Montmartre pour que le gouvernement reconnaisse que la paix ne peut plus être maintenue honorablement. »

Nous voudrions pouvoir répéter toutes les exclamations méprisantes qui ont accueilli les lâches paroles que M. Sauzet était condamné à lire; mais on ne nous croirait peut-être pas si, prenant notre rôle d'écrivain à la lettre, nous nous exposions, pour faire connaître la vérité, à toutes les rigueurs des lois de septembre. Nous ne craignons pas de le dire, si ces lois pouvaient être appliquées aux députés comme aux écrivains, il est plus d'un honorable membre de la chambre qui, après les protestations qu'il a fait entendre cet après-midi, devrait passer des banquettes du Palais-Bourbon sur celles de la cour d'assises.

En vain M. Sauzet a-t-il cherché à ramener la chambre au calme et au silence, en lui disant qu'elle devait être religieusement attentive. « Il y a des sentiments qu'on ne peut pas contenir, s'est écrié M. Taschereau, et quand on les provoque, ils éclatent. » Et tout aussitôt l'opposition en masse adhérait d'une voix unanime aux paroles de l'orateur.

Après les huées provoquées par l'indignation sont venues celles qu'arrachait à l'assemblée le ridicule de certaines phrases. « *Confiez-vous*, Sire, dit l'adresse avec un sentiment de fatalisme qui plaira peu aux vrais croyants, à votre bonne étoile. » Alors un rire universel a couru sur tous les bancs de l'opposition. « *Que la religion soit respectée*, dit encore l'adresse, sans s'inquiéter s'il y a contradiction entre ce vœu et l'invocation à la bonne étoile de Louis-Philippe.

Tout cela est méprisable ou ridicule, et méritait bien l'accueil qui lui a été fait. A l'ouverture de la séance, les centres paraissaient radieux; pendant la lecture des premières phrases, ils ont fait bonne contenance; mais bientôt l'assurance leur a manqué, et ils n'ont même pas eu le courage de prêter assistance au président quand il invitait l'opposition au silence. »

Les ministres ont été un peu plus forts contre l'orage. MM. Guizot, Duchâtel et Martin (du Nord) n'ont pas cessé de donner leur assentiment aux paragraphes de l'adresse; à chaque phrase, à chaque mot, un signe de tête indiquait que leur pensée avait été bien rendue par la commission. Tant mieux! la question n'en sera que plus nettement posée. Puisque le ministère approuve l'adresse, il la soutiendra donc de toutes ses forces; or, il nous paraît impossible que l'adresse soit votée telle qu'elle a été rédigée par M. Dupin. Ou nous nous trompons fort, ou bien un amendement, accepté par des députés de centres eux-mêmes, viendra corriger tout ce qu'elle présente de lâche et d'humiliant. A l'issue de la séance, certains conservateurs un peu plus habiles que MM. Salvandy, Dupin et autres déploreraient qu'on eût aussi maladroitement démasqué la politique du gouvernement.

Pour tout dire sur l'adresse de M. Dupin, nous devons ajouter que son travail, comparé à celui de M. Barthe, donne à ce dernier, qui assurément s'était montré bien humble, un avantage incommensurable. Les phrases de M. Barthe, à côté de celles de M. Dupin, paraissent presque insurrectionnelles. Qui aurait pu s'attendre à ce que la chambre des pairs donnerait à la chambre des députés des leçons et des exemples de nationalité?

La discussion a été fixée à mercredi prochain. La presse a donc deux jours devant elle pour démolir l'œuvre de M. Dupin, qui n'arrivera à la discussion qu'en pièces et en morceaux.

— Plusieurs journaux ont reproduit un article du *Morning-Post* de Londres annonçant la nomination du général Harrison à la présidence des États-Unis par une imposante majorité. Cette nouvelle est au moins anticipée, et le *Morning-Post* ne pouvait rapporter les chiffres qu'il cite que comme une opinion privée de son correspondant sur le résultat de l'élection. En effet, les opérations électorales étaient à peine commencées dans quelques états au départ du dernier paquebot l'*Acadia*. L'état de New-York, entre autres, et celui de Pensylvanie, qui, à eux seuls, donnaient un tiers

des voix, n'ont dû procéder au scrutin que le 2 novembre, et les dernières dates fournies par l'Acadia sont du 31 octobre.

Le *Courrier de la Moselle* annonce que, dimanche dernier, au théâtre de Trèves, un chant hostile à la France a été entonné par les acteurs allemands. Ce chant que le public n'avait nullement demandé avait été imposé par l'autorité; l'intelligente population de Trèves ne s'y serait que médiocrement associée.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 23 NOVEMBRE.

La rente a commencé aujourd'hui avec une assez forte hausse. On a fait avant l'ouverture 79 70, et le premier cours au parquet a été 79 75. Pendant long-temps la rente est restée très-ferme et même en hausse, car on a fait 79 85; mais lorsqu'on a eu connaissance de l'adresse et qu'on a vu la manière dont elle avait été accueillie par la chambre, la rente a baissé avec une grande rapidité: elle est tombée à 79 35, et c'est à ce prix qu'elle a fermé au parquet.

A quatre heures, la rente était à 79 35.
5 0/0, 111 50; 4 1/2 0/0, 103 00; 4 0/0, 98 00; 3 0/0, 79 50; banque, 3310; obligations de Paris, 0000 00; Naples, 103 40; dette active d'Espagne, 24 00; Etats-Romains, 100 7/8; 5 0/0 belge, 98 00; 3 0/0 belge, 69 25; banque belge, 917 50; Caisse-Laffitte, 1060, 5150.

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

PRÉSIDENCE DE M. SAUSET.

Séance du 23 novembre.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est lu et adopté.

L'assemblée est très-nombreuse.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente un projet de loi relatif à une ouverture de crédits supplémentaires de 700,000 fr. pour les réfugiés étrangers.

L'ordre du jour appelle la lecture du projet d'adresse.

M. LE PRÉSIDENT procède à cette opération au milieu d'un silence général:

« Sire,

« Nous remercions V. M. d'avoir convoqué les chambres avant l'époque ordinaire de leur réunion. C'est surtout dans les grandes conjonctures, dans celles qui intéressent l'honneur et le salut des peuples, qu'il convient à un roi constitutionnel de s'entourer des représentants du pays, de leur exposer la situation des affaires, de prendre leur conseil et de réclamer leur concours.

« Les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie ont prises de concert avec la Porte-Ottomane pour régler les rapports du sultan et du pacha d'Egypte ont excité toute notre sollicitude. La France s'en est vivement émue, elle a suivi avec préoccupation toutes les phases de cette grande crise. La prudence commandait à V. M. de se prémunir contre toutes les éventualités par des armements de précaution; des crédits extraordinaires ont été ouverts pour y faire face, nous en apprécierions les motifs et l'emploi.

« Dans cet état de choses, notre concours, Sire, vous est acquis pour une paix honorable aussi bien que pour une guerre juste. Une paix sans dignité ne serait jamais acceptée ni par la France, ni par son roi. Une guerre injuste, une agression violente, sans cause et sans but, ne serait ni dans nos mœurs, ni dans nos idées de civilisation et de progrès. La paix donc, s'il se peut, une paix honorable et sûre, qui préserve de toute atteinte l'équilibre européen, c'est là notre premier vœu. Mais si, par événement, elle devenait impossible à ces conditions, si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, si son territoire menacé... »

A ces mots des cris éclatent sur presque tous les points de la chambre; de la gauche et du centre gauche partent les plus vives réclamations.

Une voix: Mais c'est une ignominie!

M. ODILON BARROT: Vous attendrez sans doute qu'on prenne Strasbourg.

M. TASCHEREAU: Vous défendez Montmartre sans doute.

A gauche de tous côtés: C'est intolérable!

L'agitation est au comble; le centre lui-même paraît consterné. M. Dupin, rédacteur de l'adresse, est tout pâle et s'efforce de garder une bonne contenance. M. Thiers sourit; M. Guizot et tous ses collègues demeurent tranquillement assis sur leurs bancs. M. le président agit pendant long-temps sa sonnette sans pouvoir rétablir l'ordre.

M. LE PRÉSIDENT: J'invite la chambre au silence. La discussion sera libre et indépendante comme elle doit l'être. En ce moment le silence est le devoir de tous.

M. TASCHEREAU: Il y a des mouvements qu'on ne peut contenir.

A gauche: Oui, oui, cette adresse est une ignominie!

L'ordre s'étant enfin rétabli, M. le président reprend la lecture du paragraphe; mais lorsqu'il arrive à la lecture de ces mots: *Si son territoire menacé*, les cris redoublent, plusieurs membres de la gauche se lèvent en manifestant la plus vive indignation. Ce n'est qu'après un temps assez long qu'il est possible à M. Sausset de continuer sa lecture:

«... Si ses droits méconnus, si son territoire menacé ou ses intérêts sérieusement compromis l'exigent, parlez alors, Sire, et à votre voix les Français se lèveront comme un seul homme (vive rumeur); le pays n'hésitera devant aucun sacrifice et le concours national vous est assuré.

« Nous avons appelé de tous nos vœux la pacification de l'Espagne. Intéressés à l'affermissement de son gouvernement constitutionnel, nous verrions avec un vif regret l'anarchie compromettre une œuvre si courageusement entreprise au nom de la liberté.

« La France rappelle de nouveau à l'Europe les droits de la nationalité polonaise si hautement stipulés par les traités.

« Notre assentiment est acquis aux ordres qu'a donnés V. M. pour que de nouvelles forces envoyées dans les parages de Buenos-Ayres obtiennent enfin du gouvernement de ce pays la réparation de nos justes griefs. » (Rires à gauche.)

Une voix: Nous sommes fermes avec les faibles.

« Nos armées d'Afrique se sont encore illustrées par de brillants faits d'armes. Vos fils, qui n'ont manqué aucune occasion de montrer leur courage, ont partagé la gloire et les périls de ces expéditions. Ce que nous demanderons à votre gouvernement, Sire, c'est d'apporter un sérieux examen à la conduite générale de nos affaires dans cette contrée, afin que les triomphes de nos armes ne demeurent pas stériles, et pour qu'une possession si glorieusement conquise, si chèrement achetée, devienne pour la France un principe de force et non une cause d'affaiblissement.

« La tentative de Boulogne n'était pas seulement insensée, elle était criminelle. Réprimée à son début par le dévouement des citoyens, elle a été condamnée par un arrêt solennel. La justice a eu son libre cours; l'offense commise envers la société n'est pas restée sans réparation, et l'espoir des factions a reçu de toutes parts un éclatant démenti.

« Nous examinerons avec soin la loi du budget. C'est parce que les états sont exposés à subir des charges inattendues qu'une sévère économie est toujours nécessaire. En d'autres temps, la chambre, dans l'impossibilité de diminuer les impôts qui pèsent sur le pays, avait du moins recommandé de garder l'équilibre entre les recettes et les dépenses... »

« Puisque, de fait, cet équilibre est rompu, nous aviserons aux moyens de le rétablir et de le conserver.

« Les autres lois qui nous seront présentées seront de notre part l'objet d'une mûre attention. Dès à présent, nous nous félicitons d'avoir pu répondre par un vote unanime à la demande que nous a faite V. M. de venir au secours de nos départements victimes du fléau des inondations.

« L'accord des grands pouvoirs, nous le savons, est le garant de la paix publique. L'ordre maintenu au dedans par l'action énergique et persévérante du gouvernement (mouvement) est le premier principe de la force au dehors. Nous exprimons la volonté de la France en disant qu'elle veut fermement l'un et l'autre.

« Ayez confiance en votre étoile, Sire (rires moqueurs — Une voix: Mais c'est se moquer de la chambre!), comme nous l'avons nous-mêmes dans la perpétuité de votre dynastie. (Quelques sourires d'incrédulité.) Un nouveau fils vous est né, et la même providence qui naguère encore vous a couverts de son égide (rires) continuera de protéger la France et la préservera des maux de l'anarchie. Veillez, Sire, à ce que votre trône soit toujours entouré de conseillers éclairés et fidèles! (Une voix: Pour cela, d'accord.) Dépositaires de votre autorité, ils sont responsables de son exercice; sur eux repose tout entière la garantie de votre inviolabilité personnelle. Qu'ils s'appliquent, comme vous le désirez, à confier les emplois publics au vrai mérite; que la probité soit honorée; que la religion soit respectée! (Exclamations.)

Plusieurs voix: Elle est respectée.

« Prétons force à la morale et aux lois! On a trop recommandé aux hommes le culte exclusif de leurs intérêts matériels. Ranimons dans les cœurs cet amour désintéressé du pays qui inspire les grands dévoûments et commande les généreux sacrifices. *Honneur et patrie!* là se trouve le germe de ces vertus civiques qui font la force des peuples et la durée des états. »

Une voix: Amen!

Après la lecture de cet étrange morceau politique, l'agitation redouble; des groupes se forment, les députés du centre paraissent tout déconcertés.

La séance est levée au milieu du bruit et de la plus vive agitation.

La chambre décide, avant de se retirer, que la discussion commencera mercredi.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ALGER, le 16 novembre 1840. — (Extrait du *Moniteur algérien*.)

Le corps expéditionnaire est rentré à Blidah le 11 novembre après de brillantes opérations sur Milianah et dans les montagnes de Jekar. La colonne, partie de Blidah le 5 novembre, arriva le soir sur l'Oued-Jer sans rencontrer l'ennemi. Le 6, elle se porta par Karoubet-el-Ongir dans la vallée supérieure de l'Oued-Jer; un engagement insignifiant eut lieu à l'arrière garde, trois hommes furent légèrement blessés. Le 7, le corps expéditionnaire occupa le col de Gantass en présence de 3 à 400 cavaliers arabes qui furent culbutés par les gendarmes maures, et arriva le soir à Milianah sans que l'ennemi essayât d'inquiéter sa marche. Le 8, les troupes s'établirent sous le canon de Milianah. La garnison de cette place était dans un état très-satisfaisant; elle fut remplacée par le 2^e bataillon d'Afrique, et toutes les dispositions nécessaires furent prises pour assurer le bien-être de ce corps pendant l'hiver. La place, aujourd'hui dans un excellent état de défense, est approvisionnée pour six mois; l'hôpital a été convenablement installé et des hamacs placés dans les casernes. Le 9, le corps expéditionnaire pénétra sur le territoire de la tribu des Righas. Cette tribu puissante fut complètement ravagée; tous les villages furent détruits, les meules de paille furent brûlées, et le feu fut mis dans les silos de blé et d'orge. Les troupes bivouaquèrent le soir sur la rive gauche de l'Oued-Jer, dans la partie la plus élevée du cours de cette rivière. Pendant toute cette journée l'armée avait longé l'ancienne voie romaine qui conduisait de Cherchell à Milianah. Dans la matinée du 10, elle arriva sur l'emplacement d'une ville romaine dont le nom est écrit sur le sol; les eaux thermales qui avaient fait donner à cette station le nom d'*Aque Calida* existent encore; l'enceinte de la ville se trouve dans tout son développement.

Aque Calida était la première station en quittant la Mauritanie Césarienne. La grande voie intérieure de l'Afrique se bifurquait à ce point: une branche se dirigeait sur Milianah et de cette ville dans la vallée du Chélif; l'autre branche conduisait à Medeah et ensuite, par les plateaux de Sétif et de Constantine, jusqu'à Carthage. L'armée a pu apprécier l'importance de la station des Eaux-Chaudes qui joint la vallée de l'Oued-Jer et de l'Oued-el-Hamman, couvre complètement la Mitidja et ferme la seule route facile qui conduit de cette plaine à la vallée du Chélif. Le territoire des Beni-Merrad fut ravagé dans la journée du 10, comme celui des Righas l'avait été dans la journée du 9. Les Kabyles essayèrent un moment d'inquiéter notre arrière-garde, mais ils furent repoussés avec perte. A une heure, le corps expéditionnaire arriva dans la Mitidja; il se déploya dans la largeur de la plaine et détruisit tous les établissements que les Hadjoutes avaient récemment élevés dans l'ouest: tous les donars et une énorme quantité de paille furent brûlés, et on mit le feu aux silos de blé et d'orge. A 7 heures du soir, les troupes s'établirent sur l'Oued-Jer. Le 11, 2,000 cavaliers arabes se montrèrent au pied des montagnes, mais ils ne firent aucune démonstration hostile, et des renseignements fournis depuis par des déserteurs, apprirent que les tribus avaient refusé à Abd-el-Kader de combattre de nouveau. Le 11, à midi, les troupes étaient sous le canon de Blidah.

Dans cette heureuse expédition, nous avons eu 5 hommes tués; 62 blessés, la plupart légèrement, ont été reçus dans les ambulances. — On nous écrit de Bone, le 3 novembre:

Le 23 octobre dernier, une fraction de la commission scientifique de l'Algérie, composée de M. Bory de Saint-Vincent, président, et de MM. Berbrugger, Bové, Durrien, Lucas et Renou, membres, s'est embarquée à Bone sur la corvette de charge *l'Emulation* pour se rendre à l'île de la Galite, située sur la côte de Tunis, presque en face de Bizerte.

Dans ses beaux travaux hydrographiques sur l'Algérie, M. Bérard a consacré une carte à l'île de la Galite. Il restait à déterminer la constitution géologique du sol, et M. Renou, qui est spécialement chargé de ce genre d'études, n'a pas tardé à reconnaître que le pic est d'origine volcanique; les rochers y sont d'une lave compacte qui se taille assez facilement et fournit d'excellents matériaux de construction. On a trouvé aussi de la lave spongieuse, mais elle est en très-petite quantité.

Les autres membres de la commission ont eu, chacun dans sa spécialité, des observations à recueillir. M. Berbrugger a constaté l'existence de ruines antiques sur le pic volcanique où se trouvait probablement une vigie. A la tête du ravin qui fournit l'eau et au bas de ce même ravin, on aperçoit encore des traces de bassins. Il a recueilli plusieurs médailles dont trois sont carthaginoises; une autre est arabe. On y lit distinctement le *chahad* ou profession de foi des musulmans: *La Ilah il Allah, Mohammed racoul Allah*. (Il n'y a de Dieu que Dieu, Mahomet est son prophète.)

Voici quelques détails sur la séance du 21 de la commission de l'adresse, donnés par le *Journal des Débats*:

Après avoir entendu les explications de M. le ministre des affaires étrangères, qui n'ont porté que sur des faits relatifs à la question d'Orient, elle a accepté, avec de légères modifications, le projet d'adresse rédigé par M. Dupin.

Le paragraphe sur la question d'Orient a été adopté à la majorité de huit voix contre deux; les autres paragraphes ont été votés à l'unanimité. Le projet renferme un paragraphe spécial en faveur de la Pologne. Il est, dit-on, rédigé en termes fermes et convenables.

Le même journal ajoute:

La commission donnera lundi lecture du projet d'adresse en séance publique; la discussion ne s'ouvrira, selon toute apparence, que mercredi 25, car il faut laisser vingt-quatre heures au moins pour l'impression du projet d'adresse et sa distribution aux membres de la chambre. Les débats ne finiront pas probablement ce mois-ci: ceux de l'année passée ont rempli six longues séances.

Le bureau de la chambre a fait distribuer le 22, à domicile, quatorze documents et pièces officielles sur la question d'Orient; ils sont connus pour la plupart. Le ministère se propose, dit-on, de déposer en originaux, aux archives de la chambre, sept pièces d'une nature plus confidentielle et qui seront communiquées aux membres de la chambre.

Samedi soir, M. Pasquier a donné au roi lecture de l'adresse votée par la chambre des pairs. Louis-Philippe a répondu:

Messieurs les pairs,

Je suis bien touché des sentiments que vous venez de m'exprimer, et il m'est bien doux d'y trouver un gage de ce parfait accord des pouvoirs qui peut seul assurer le salut de l'Etat. J'espère qu'en persistant dans cette politique juste et désintéressée qui honore la France et qui calme les inquiétudes au dedans et au dehors, nous conserverons les bienfaits de la paix, et nous écarterons ces douloureuses nécessités devant lesquelles vous dites avec tant de raison que, ni la France ni moi, nous ne reculerions jamais lorsque les intérêts de la patrie ou sa dignité nous en imposeraient le devoir.

Je suis très-sensible aux félicitations que vous m'offrez à l'occasion de la naissance de mon petit-fils le duc de Chartres, et j'ai été bien touché de l'empressement que vous avez mis à me les apporter.

On lit dans le *Courrier français*:

Nous avons fait connaître, d'après le *Courrier du Bas-Rhin*, dit cette feuille, la nouvelle décision du jury de Sélestat (Bas-Rhin). Il semble que les jurés aient voulu protester contre l'arrêt de la cour suprême, qui cassait leur premier verdict; car, au lieu d'évaluer comme auparavant à 350 et 400 f. l'are les parcelles de terrain que devait emprunter le chemin de fer, ils ont alloué aux propriétaires expropriés des indemnités de 5 et 600 f. par are, ou de 50 à 60,000 fr. par hectare, qui représentent douze ou quinze fois la valeur des propriétés.

C'est là une de ces débauches de l'intérêt privé que la presse ne saurait flétrir avec trop de sévérité. Il n'y a pas de province en France, il n'y a pas de ville qui ne prétende obtenir un chemin de fer; et lorsqu'une compagnie se présente pour mettre la main à l'œuvre, c'est à qui la rançonnera, c'est à qui rendra l'exécution impossible par les exigences d'une avidité qu'aucune concession ne satisfait. On veut tout à la fois profiter de l'accroissement de valeur qu'une voie nouvelle de communication va donner à toutes les propriétés riveraines, et faire payer dix fois ce qu'elles valent les parcelles de terrain que doit occuper le chemin. On gagne, ou plutôt l'on prend de toutes mains.

C'est un axiome admis par nos législateurs, que la propriété moralise l'homme et qu'elle devient entre ses mains une source d'indépendance ainsi que de capacité. Notre loi électorale est fondée sur cette présomption. Voyez cependant comment les faits répondent à cette belle théorie! Voilà des propriétaires assemblés pour juger dans leur propre cause; la loi fait un appel à leur modération, à leur équité. Eux cependant, placés en face du pays qui les juge, observés par la presse, et sous le poids d'un devoir rigoureux, ne craignent pas de s'adjuger libéralement quinze ou vingt fois le prix qui leur revient! N'est-ce pas là un vol, et le vol le mieux caractérisé, bien qu'il n'y ait pas de lois pour le punir?

Le législateur a trop présumé de nos mœurs. Evidemment les propriétaires, quoique formant la classe la plus nombreuse et à certains égards la plus respectable du pays, ne sont pas en général à l'épreuve de la tentation à laquelle on les a soumis. Il faut refondre complètement notre loi d'expropriation. A la place d'un jury de propriétaires, il faut un jury mixte et où les propriétaires ne dominent pas. Il est de plus indispensable que l'on accorde la prise de possession provisoire, à la charge de consigner une somme qui représente l'indemnité, et que les tribunaux restent maîtres de fixer. Sans cette double réforme, les entreprises de travaux publics ne s'acclimateront jamais en France.

On frémit d'indignation à la pensée que cette belle tentative de M. Kœchlin pour joindre Strasbourg à la frontière de Suisse, tentative poursuivie à travers les crises politiques et les crises financières, peut être entravée dans sa marche par l'ignorance rapace de quelques propriétaires de Sélestat. Heureusement la cour de cassation est là pour réformer encore une fois ce verdict scandaleux; elle ne faillira pas à ses devoirs.

On lit dans la *Revue du Cher*:

La *Revue du Cher* a été condamnée par le tribunal correctionnel de Bourges pour avoir parlé, sur la clameur publique, des souffrances que l'on fait éprouver aux jeunes filles qui habitent le couvent des *Filles Repenties*.

Avant-hier mercredi, à cinq heures de l'après-midi, quelques personnes étaient assemblées devant cette maison; on entendait sortir du soupirail de la cavé des cris de faim et de froid. Des petites filles s'approchèrent du soupirail: « *Veux-tu du pain, Julie? lui demanda l'une d'elles; veux-tu manger?* Elle répondit aussitôt: *J'ai bien faim, et surtout bien froid; je veux sortir, je suis renfermée depuis ce matin.* » Et alors du pain lui fut donné.

Ce que nous rapportons ici, nous l'avons vu, nous l'avons entendu.

Voici maintenant ce que nous avons appris, ce qui nous a été assuré par les personnes présentes, par des factionnaires de l'hôtel du général:

La semaine dernière, une autre jeune fille a été renfermée comme celle dont nous venons de parler; elle faisait entendre les mêmes cris de faim et de froid. On lui demanda si elle était seule; elle répondit que non, mais que celles qui étaient renfermées étaient dans des caveaux particuliers. Cette fille était primitivement aux *Sœurs-Bleues*; ses parents l'ont fait entrer, on ne sait par quel motif, au couvent du *Bon-Pasteur*.

Ces faits n'ont pas besoin de commentaires; nous savons qu'on est en instance pour autoriser l'existence de cette maison. L'accordera-t-on? la refusera-t-on? Les mêmes cris viendront-ils encore jeter le trouble dans le quartier, exciter l'indignation générale?

L'autorité décidera; quant à nous, nous continuerons de faire notre devoir.

Faits Divers.

Paris aussi a ses ouragans et ses tempêtes. Cet après-midi, un coup de vent d'une violence extrême a passé sur la capitale. Des femmes ont été renversées sur les boulevards et sur les ponts; les cheminées étaient jetées bas; les parapluies, les chapeaux étaient emportés, et l'eau tombait comme un déluge. Ce soir encore la pluie continue de tomber à torrents, et s'il en est de même sur la Haute-Seine et sur la Marne, la Seine ne tardera pas à sortir de son lit et à inonder les plaines au-dessus et au-dessous de Paris.

Un incident fâcheux, mais qui pouvait devenir bien plus grave, a signalé cette tourmente. Au fort du coup de vent, M. Arago se trouvait sur la terrasse de l'Observatoire, et le vent l'a renversé avec assez de violence pour lui occasionner plusieurs contusions. On assure même qu'il glissait sur la terrasse qui est en pente, lorsqu'un ouvrier l'a arrêté dans une chute qui eût probablement été mortelle. La contusion la plus forte est à une jambe; on espère que l'accident n'aura pas de suites fâcheuses.

— Un grand désastre est annoncé par le *Pilote du Calvados*. Ces jours derniers, le feu ayant pris, la nuit, dans une maison du bourg de Greully, arrondissement de Caen, la flamme, activée par

la violence du vent, s'est bientôt étendue sur toute la commune. La force de l'ouragan était telle que les flammèches, enlevées à de grandes distances, ont porté les ravages de l'incendie sur des points éloignés, laissant intactes des maisons intermédiaires.

Le nombre des maisons incendiées est de 93, celui des familles qui les habitaient de 216. L'incendie a marché si rapidement que les personnes de l'extrémité du bourg venues au secours des premières maisons embrasées ont trouvé leurs habitations brûlées après trois quarts d'heure d'absence. Une heure a suffi pour consumer tout ce désastre.

Des vieillards, des femmes, des enfants, sont sans pain, sans vêtements, sans asile: l'église de la commune a été ouverte aux nombreuses victimes du désastre: c'est là que provisoirement les malheureux dénués de tout au monde ont cherché un refuge, en attendant des secours.

On dit que le feu a été mis par un jeune homme un peu pris de vin, voulant allumer sa pipe dans un grenier où il couchait.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITZIEZ.

Au moment où toutes les eaux potables sont altérées par suite de l'inondation, nous ne saurions trop recommander à nos concitoyens l'usage de l'eau naturelle de Saint-Galmier, qui est aussi salubre

qu'elle est agréable au goût. Nous savons que les médecins les plus expérimentés de notre ville en recommandent l'usage journalier, jusqu'à ce que les eaux des pompes et des fontaines soient revenues à leur état primitif, ce qui n'arrivera pas certainement avant plusieurs mois.

Les succès toujours constants que les meilleurs médecins obtiennent chaque jour de l'emploi du *Sirup de Digitale* de M. Labélonne, pharmacien à Paris, nous engageant à signaler son efficacité contre les palpitations, oppressions, asthmes et catarrhes chroniques, et contre les diverses hydropisies.

Dépôt dans toutes les pharmacies où l'on trouve les autres remèdes particuliers, et principalement, à Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, pharmacie des Célestins.

NOTA. — Se méfier des contrefaçons et reconnaître la capsule en étain qui recouvre les bouteilles.

L'importation en France du **RACAHOUT DES ARABES** a donné lieu à des contrefaçons et à des imitations dont il est bon de prémunir nos lecteurs en les avertissant que le **RACAHOUT** est le premier et le seul aliment étranger approuvé par l'Académie royale de Médecine, **SEULE AUTORITÉ** qui offre garantie et confiance.

Dépôt chez MM. Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, pharmacie des Célestins, à Lyon.

(5003)

HISTOIRE

DE L'INONDATION DE LYON

ET DU MIDI DE LA FRANCE,

Journal par jour et heure par heure.

PAR C. J. C.

Comprenant le récit circonstancié des dégâts commis par le fléau: — ponts emportés, — maisons abattues, — terrains dévastés, — propriétés inondées, — individus noyés, — pertes en argent, — beaux traits de dévouement et d'humanité du clergé, de l'armée, des citoyens, etc.

Un volume in-18 de près de deux cents pages. — Prix: 1 f. et 1 f. 25 c. par la poste.

Chez l'éditeur Chambet, quai des Célestins, n° 50.

Annonces de MM. les Notaires.

ÉTUDE DE M^e DEQUENT, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

A vendre.

UN BEAU DOMAINE, à 4 0/0 de son revenu, dans le département de Saône-et-Loire, ayant une étendue de 42 hectares et demi en terres et prés, affermé pour douze ans, par bail authentique et avec sûreté hypothécaire, au prix de 2,500 f. par an.

DEUX BEAUX DOMAINES qu'on peut réunir attendu leur contiguïté, situés dans le département du Rhône, à peu de distance d'une grande route, contenant une grande étendue de prés; les produits de ces domaines assurent près de 4 0/0 de revenu à leur propriétaire, indépendamment des chances d'augmentation qui résulteraient de quelques améliorations à y introduire. Les prix sont basés sur une moyenne de 450 à 500 fr. les 12 ares 93 centiares.

DOMAINE dans le département de l'Ain; une partie des fonds borde la grande route; son étendue est de plus de 50 hectares, et son produit peut s'élever à près de 4,000 f.

PLUSIEURS PROPRIÉTÉS de produit et d'agrément dans un rayon rapproché de la ville.

MAISONS DE CAMPAGNE réunissant l'utile et l'agréable, situées à Irigny et à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, aux prix, l'une de 55,000 fr., l'autre de 60,000 fr.; pour l'une d'elles, on échangerait contre une maison à la ville.

Dans la ville.

MAISONS de divers prix, depuis 25 jusqu'à 400,000 fr.; plusieurs de ces maisons sont situées dans les meilleurs quartiers de la ville; dans le nombre, il s'en trouve qui seront vendues à plus de 5 0/0 de leur revenu.

TERRAIN propre à recevoir des constructions, dans d'excellentes positions; plusieurs masses forment des angles de rues, places et quais. (153)

(735)

VENTE EN BLOC

DU FONDS DE PAPETERIE

Établi à Lyon, place Grenouille, n° 2,

le mardi 1^{er} décembre 1840, à dix heures du matin, en l'étude de M^e Morand, notaire à Lyon, rue de la Gerbe, n° 14.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Morand, ou à M^e Bros, avoué, rue des Célestins, 6.

ÉTUDE DE M^e MORAND, NOTAIRE A LYON, RUE DE LA GERBE, N° 14.

On désire emprunter en rente viagère 30 à 40,000 f., pour sûreté desquels on fournirait première hypothèque sur des immeubles ruraux de la valeur de plus de 200,000 fr., situés dans le département du Rhône. (316)

Annonces diverses.

(8872) *A vendre.*

UN BATIMENT EN BOIS, de forme circulaire, ayant 30 mètres 50 centimètres de circonférence, soit 10 mètres de diamètre. Ce bâtiment, avec ses châssis vitrés, peut être divisé aisément en petites boutiques, et servir de manège couvert. — S'adresser au concierge de l'impasse Pitrat, rue Masson.

(8876) *A vendre pour cause de décès.*

UNE FABRIQUE DE COTON CARDÉ ET FILATURE POUR MÉCHES, avec tous les accessoires nécessaires à son exploitation, située à la Guillotière, rue Vaudray, n° 1. S'y adresser à M^{me} veuve Clémencet, maison Chatanay.

(8873) *A vendre.*

UN BEAU BILLARD à bandes élastiques, sept tables en marbre, un comptoir à dessus de marbre, une belle glace. S'adresser à M. Maisonnier, cours Lafayette, maison des Trois-Balcons, à l'entresol.

(8880) *A vendre.*

MURIERS plein-vent et nains greffés, pourrettes d'un an et de deux ans, graines de mûrier et de vers à soie; le tout en belle qualité.

Chez M. Clément, rue Madame, n° 13, aux Brotteaux.

(4024) *A louer immédiatement.*

DEUX VASTES APPARTEMENTS au second et au troisième, quai Pierre-Scise, 65; ils ont 25 mètres de longueur et 14 mètres de largeur: ils sont propres à la fabrique de soierie, de moulinerie, imprimerie, enseignement primaire, etc. — Ils sont à l'abri de l'inondation, et leur communication avec l'intérieur de la ville n'a jamais été interrompue. — S'y adresser.

(8839) *A louer.*

VASTES REZ-DE-CHAUSSÉE, près du Rhône, de 33 mètres de long sur 14 mètres de large, et CINQUANTE PIÈCES dans les étages supérieurs, GRENIERS ET CAVES, à très-peu de distance du pont de la Guillotière, à la Croix-Jordan.

S'adresser, sur les lieux, à M. Rémy.

(8877) **AVIS.**

UNE JEUNE DAME de bonne tenue et d'une famille honnête désire se placer lingère dans un hôtel ou une pension, comme dame de compagnie ou femme de charge.

S'adresser chez M. Tostain, place Louis XVIII, 35.

(8879) **AVIS.**

On a perdu UN CHIEN D'ARRÊT âgé d'un mois, ayant une plaque sans indication, répondant au nom de *Flambeau*, taille moyenne, blanc tacheté de marron, poil ras. Il s'est perdu jeudi matin 19 du courant. Il y aura récompense.

S'adresser rue Puits-Gaillet, n° 27, chez le concierge.

MESSAGERIES

POUR

MARSEILLE, NIMES ET TOUT LE MIDI.

Les bureaux et la caisse de MM. P. GALLINE et C^e sont provisoirement transférés rue de l' Arsenal, n° 15. C'est là que s'enregistrent les voyageurs et que s'effectuent les départs et arrivées des voitures.

On peut aussi retenir des places au bureau des Messageries Royales, place des Terreaux, 7. (7405)

AVIS.

Le sieur BATON-DELRIEUX, marchand et fabricant de poêles à chauffer, vient de rouvrir ses magasins, quai et maison Saint-Antoine, n° 31.

On trouvera toujours chez lui un grand assortiment de poêles-cheminées, grilles, calorifères, fourneaux en fer, par brevet d'invention, et tout ce qui concerne l'appareil de chauffage et les ustensiles de ménage.

Poêles à 8 francs et au-dessus. (4030)

(7390) **COKE A VENDRE.**

Pris sur place, les 100 kilogrammes... 2 fr. 30 c.

Vendu à domicile, id. 2 fr. 60 c.

S'adresser au directeur de l'usine à gaz de la Guillotière.

VOITURES A SIX ROUES.

SERVICE

DE LYON A MARSEILLE

PAR GRENOBLE ET LA CROIX-HAUTE.

Le service, interrompu pour cause de dégradation de route, sera rétabli le mardi 24 novembre et jours suivants.

Les départs auront lieu à trois heures après midi, du bureau, place des Terreaux, 9. (4029)

MALADIES SECRÈTES,

SI ANCIENNES ET REBELLES QUELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUX, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Léviste. (2770)

(8882) *A vendre ensemble ou séparément.*

FONDS DE CAFÉ ET BOUTIQUE D'ÉPICERIE se joignant; le tout bien achalandé.

S'adresser chez M. Rousset, horloger, côte Saint-Sébastien, n° 13. On donnera des facilités pour le paiement.

Chemin de Fer.

A dater de mercredi 25 novembre, le service des voyageurs est rétabli sur le chemin de fer entre Saint-Etienne et la Mulatière. Il y aura trois départs par jour, partant des deux points extrêmes, l'un à sept heures du matin, le deuxième à midi, et le troisième à quatre heures du soir. (7406)

AVIS.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon sont prévenus que l'assemblée générale aura lieu le lundi 21 décembre prochain dans les bureaux de l'agence centrale, rue de Lille, n° 105, à Paris. (7407)

SAINT-GALMIER.

On trouve toujours des eaux naturelles de Saint-Galmier chez les principaux pharmaciens.

Se méfier de la contrefaçon: on en fabrique beaucoup à Lyon; on trompe donc ainsi indignement le public.

Chaque bouteille est à fond plat, et doit être revêtue d'un cachet portant le nom de M. Ladevèze, inspecteur des eaux. (8875)

Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mourét fils, épicière, rue Marchande.
A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.
A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.
A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.
A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallier.
A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallu (2774)

Rue Richelieu, 93, à Paris.

L'AMANDINE

DE FAGUER, SUCCESEUR DE LABOULLÉE, PARFUMEUR,

Est toujours la pâte par excellence pour blanchir la peau, l'adoucir et la préserver du hâle et des gerçures. Sa supériorité sur toutes les autres préparations du même genre est suffisamment constatée par la vogue immense et toujours croissante dont elle jouit depuis plus de sept années. — Prix: 4 fr. — Dépôt chez M. Gondard-Socard aîné, place de l'Herberie, à Lyon. (5345—2061)

(2787) **AVIS.**

La renommée toujours croissante de la PATE PECTORALE DE REGLISSE A LA GOMME, préparée par GEORGÉ, pharmacien à Epinal (Vosges), la preuve de son efficacité pour la guérison prompte et radicale des *rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluche, maux de gorge* et autres, *maladies de poitrine*, et la vogue immense dont elle jouit depuis dix ans, la rendent d'autant plus préférable à toutes les autres pâtes pectorales qu'elle coûte moitié moins. — Le prix des boîtes est de 60 c. et de 1 f. 20 c. avec le prospectus. — Dépôt général à la pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, et chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, à Lyon.